

**Relative à la composition de la Commission des Usagers
du Centre Hospitalier de Pau**

Le Directeur du Centre Hospitalier de PAU,

- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et notamment son article 183,
- Vu la Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
- Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite « Loi HPST »,
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article L. 1112-3 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article R. 1112-79 et suivants du Code de la Santé Publique et notamment l'article R.1112-81 portant sur la composition de la Commission,
- Vu le Décret n° 2005-213 du 2 mars 2005 relatif à la Commission des relations des usagers et de la Qualité de la prise en charge et modifiant le Code de la Santé Publique,
- Vu le Décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la Commission des Usagers des établissements de santé et notamment l'article R. 1112-81-1 fixant les modalités de l'élection du Président et du Vice-Président,
- Vu la décision n°7/2017 en date du 21 février 2017 relative à l'instauration de la Commission des Usagers au Centre Hospitalier de Pau,
- Vu la délibération N°02/2020 de la séance du 14 septembre 2020 du Conseil de Surveillance,
- Vu la décision du Directeur N°54-2023 du 9 juin 2023,
- Vu l'arrêté de l'ARS n° 2022/DD64/01 en date du 26 décembre 2022 portant sur la désignation des représentants des usagers au sein de la Commission des usagers du CH de Pau,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 8 avril 2024 relatif à la nomination de Monsieur Julien ROUSSIGNOL, en qualité de Directeur des centres hospitaliers de Pau, d'Oloron-Sainte-Marie et Mauléon-Licharre et du centre gériatrique de Pontacq-Nay-Jurançon, à compter du 2 mai 2024,
- Considérant la note d'information n° 186/2021 relative à l'élection du Président et du Vice-Président de la Commission Médicale d'Établissement,
- Considérant les désignations des représentants des instances, et des médiateurs médicaux et non médicaux,
- Considérant l'installation de la nouvelle Commission des Usagers le 21 mars 2023,
- Considérant la note 110/2023 relative à la désignation de Madame Audrey LIORT comme Directrice Adjointe des Relations avec les Usagers et des Affaires Juridique,
- Considérant la démission de Madame Mai FRADIN-RENAULT de sa fonction de médiateur non-médical en date du 1^{er} septembre 2023 et la désignation de Madame Célia LAYRE en date du 3 octobre 2023 en Commission des Usagers,

DECIDE

Article 1er - La Commission des Usagers est composée ainsi qu'il suit :

1°) **Monsieur Julien ROSSIGNOL** Directeur du Centre Hospitalier de Pau, suppléé, en cas d'absence ou d'empêchement par **Madame Audrey LIORT**, Directrice-Adjointe chargée des Relations avec les Usagers et des Affaires Juridiques ;

2°) **Monsieur le Docteur Jérôme BOULE**, médiateur médical titulaire et Président de la Commission, **Madame le Docteur Sophie ROULEAUD**, médiatrice médicale suppléante ;

3°) **Madame Brigitte DUTOYA**, Assistante sociale, médiatrice non-médicale, titulaire ; **Madame Cécilia LAYRE**, Cadre de Santé, médiatrice non-médicale, suppléante ;

4°) **Monsieur Serge LAFARGUE**, représentant des Usagers suppléant et Vice-Président de la Commission, **Madame Juliette COLINMAIRE**, et **Madame Anne-Marie PEENE**, représentantes des usagers et représentante au Conseil de Surveillance, titulaires ; **Madame Marie-Françoise LAVALLEE**, représentante des Usagers suppléante;

5°) **Monsieur le Docteur Gaël LEDOYER**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement ou son représentant désigné par ses soins ;

6°) **Monsieur Axel OHNIMUS**, Aide-soignant, titulaire, **Madame Christine SICABAIGT** et **Madame Stéphanie PONSAA**, suppléantes, représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de rééducation et médicotéchniques ;

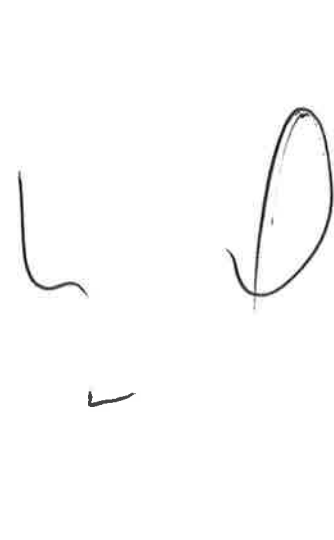
7°) **Madame Séverine BALLESTER** et **Madame Isabelle HONTA**, représentantes du Comité Social d'Etablissement, respectivement titulaire et suppléante ;

8°) **Monsieur Pierre PEYRE** et **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, représentants du Conseil de Surveillance, respectivement titulaire et suppléant.

Fait à PAU, le

Le Directeur,

Julien ROSSIGNOL

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. ROSSIGNOL', is written over the printed name. The signature is stylized and occupies a significant portion of the right side of the page.

DESTINATAIRES :

Registre des Décisions (au Secrétariat de la Direction)